

FACTURE n°099722

Date 28/02/2026

Client CL6502

SYNDICAT DE DEFENSE DU VIN AOC

CAHORS

POLE VITI VINICOLE POLE VITI VINICOLE

46140 ANGLARS JUILLAC

Lieu d'intervention

SYNDICAT DE DEFENSE DU VIN AOC CAHORS

POLE VITI VINICOLE POLE VITI VINICOLE

46140 ANGLARS JUILLAC

Prestations du mois de : Février 2026

Date d'échéance : A réception

Désignation	Qté/Nb	PU H.T.	Total H.T.
Ménage ENTRETIEN DES LOCAUX Prestations sur 47 semaines (fermeture 3 semaines en été et 2 semaines à Noël) Fréquence: Tous les jours du lundi au vendredi (1h) -Nettoyage des sanitaires -Réapprovisionnement des distributeurs en CONommables -Nettoyage des sols -Dépoussierage du mobilier par roulement -Vidage des corbeilles FOURNITURE DU MATERIEL (autolaveuse inclus), DES PRODUITS D'ENTRETIEN ET DES CONOMMABLES. COUT MENSUEL (Tarif 2022)	1,00	573,75 €	573,75 €
Total HT			573,75 €
TVA à 20 %			114,75 €
Total TTC			688,50 €
Net à payer			688,50 €

vir 26/03

Coordonnées bancaires : IBAN FR76 1780 7008 0500 5210 2955 209 – BIC CCBPFRPPTLS

Coupon à joindre à votre règlement

Date : 28/02/2026

N° Facture : 099722

Montant : 688,50 €

Code client : CL6502

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Le non-respect des conditions de paiement entraînera l'application d'intérêts de retard égaux à 3 fois le taux d'intérêt légal (Art L441-3 Loi 15/05/01) Résiliation. Loi 2014-344 du 17 mars dite « Loi Hamon » : vous disposez de la possibilité de dénoncer par lettre recommandée, avant le , la tacite reconduction du contrat. A défaut, le contrat sera reconduit automatiquement pour une même période.